

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

Ma question fait suite à l'article paru dans la presse « l'Echo » à propos de la dotation régionale aux Communes et l'impossibilité de maintenir les finances communales en équilibre. Cet article est inquiétant dans la mesure où il relate les problèmes d'équilibre budgétaire, vu l'inflation galopante et l'impossibilité pour plusieurs communes de maintenir l'équilibre. D'autant plus que la Commune d'Anderlecht est citée en exemple : il est dit que dans la confection du budget 2023, une enveloppe budgétaire de quatre millions d'Euros a été prévue. Cette enveloppe s'avère insuffisante et il faut lui ajouter deux millions d'Euros. En plus, il y a trois millions d'Euros supplémentaires pour le revenu d'intégration sociale. Ce qui inquiète, c'est que madame l'Echevine évoque le fait que les départs ne seront remplacés que pour moitié.

Nous savons très bien que la population continue à progresser pour le précompte professionnel et pour le précompte immobilier car nous voyons qu'il y a des logements en construction, des quartiers qui se créent et cela fait un apport au niveau des finances.

Comment peut-on assurer un service de qualité à la population si on réduit continuellement le personnel ? Au service « Population », les délais pour avoir un rendez-vous s'allongent.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour assurer un service de qualité. Toutes les Communes sont tenues de parvenir à un équilibre budgétaire. Comment allez-vous faire pour respecter cette règle imposée par la Région ?

Madame l'Echevine ROEX répond que ce qu'elle a expliqué dans la presse est ce qui est écrit dans le plan 2023-2024. Le fait que la « DGC » n'a été indexée que de 2 % maximum par an et que l'administration est devant une situation où les salaires sont indexés de 10 % pour l'année 2022, entraîne dans le budget un écart entre les recettes et les dépenses, écart qui devient de plus en plus grand.

Le Collège a fait un plan à l'équilibre et s'y tient. Il est en phase de réalisation de ce plan bien que cela soit pénible. Malheureusement, le Collège a dû prendre des décisions relatives aux remplacements à effectuer lors des départs de personnel, soit pour les pensionnés, soit pour les départs spontanés. Le problème est de garder les finances du CPAS sous contrôle, or le « RIS » a une telle augmentation que se sera impossible pour le Collège de s'en tenir aux montants cités dans les plans. Le Collège discutera de cela avec la tutelle dans les semaines à venir.